



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement

Question écrite n° 35091

Texte de la question

M. Germinal Peiro attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le devenir des écoles françaises à l'étranger. En collaboration avec ses collègues des affaires étrangères et de l'économie et des finances, il vient de nommer un parlementaire en mission temporaire pour étudier les possibilités d'un financement non étatique des écoles françaises à l'étranger. L'intitulé même de cette mission en accord avec la philosophie libérale de ce Gouvernement laisse entrevoir une tentative de privatisation de l'enseignement public dispensé hors de France. Il souhaiterait donc qu'il l'éclaire, ainsi que les enseignants et les parents d'élèves concernés, sur les objectifs précis qui ont été assignés à M. André Ferrand dans le cadre de cette étude.

Texte de la réponse

Il existe 415 établissements d'enseignement français à l'étranger homologués par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, répartis dans 130 pays. Seuls 73 de ces établissements homologués sont en gestion directe et sont des établissements publics français. Les autres, qu'ils soient conventionnés (188 établissements) ou non, sont des établissements de droit privé local gérés dans la plupart des cas par des associations de parents d'élèves. Les mesures préconisées par le sénateur André Ferrand ont pour objet de tenter de diversifier les sources de financement des établissements d'enseignement français à l'étranger dont le coût de fonctionnement est actuellement assuré par un effort conjoint de l'État français et des familles, qui participent pour plus de la moitié. Cette recherche de sources de financement alternatives (entreprises, collectivités territoriales, partenariat avec les pays hôtes, promotion des Eurocampus, etc.) est destiné à moderniser et développer le réseau de l'enseignement français à l'étranger et à mettre en place une politique s'appuyant sur des partenariats et des outils innovants. Cette politique ne doit pas être interprétée comme un désengagement de l'État français, qui entend maintenir son soutien financier à un niveau au moins égal.

Données clés

Auteur : [M. Germinal Peiro](#)

Circonscription : Dordogne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35091

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2004, page 1756

Réponse publiée le : 1er mars 2005, page 2200